

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Musée départemental Arles antique et Museon Arlaten - Conventions avec Aix-Marseille Université hébergeant le Centre régional du Système Universitaire de Documentation (SUDOC)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec Aix-Marseille Université, pour le compte du centre régional du Sudoc-PS66, les conventions jointes au rapport définissant les conditions de son partenariat avec le Muséon Arlaten et le musée départemental Arles Antique.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée